LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

BSV BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

Conférences des Maires

Avril 2023

Ordre du jour

Introduction

I. Point d’avancement sur l’élaboration du SCoT

II. Présentation du PAS (version consolidée)

III. Focus sur le Scénario de croissance maîtrisée

Introduction :
Qu’est-ce que le SCoT ?

Le SCoT en quelques mots

- **Un schéma…**

  orientations générales d'aménagement pour 20 ans

  cadre commun aux documents d'urbanisme

- **…de Cohérence…**

  articulation des thématiques urbaines et environnementales

- **…Territoriale**

  un territoire de projet cohérent, d'un seul tenant et sans enclave : BS3V

⇨ Un document de **planification stratégique**
créé par la loi **solidarité et renouvellement urbain** (SRU) en déc. 2000

Le SCoT : quel intérêt ?

C’est un outil de planification qui permet à la fois :

- **De renforcer les territoires,** en particulier les territoires ruraux
- **De définir un projet commun** aux 3 EPCI, à l’heure où ils se dotent de PLUi
- De **dépasser les limites administratives** (comme le PNR) et de planifier à l’échelle bassin de vie
- D’exprimer et de conforter **les spécificités infra-territoriales** (concurrence ⇨ complémentarité territoriale)

Le SCoT : quel intérêt ?

- **D'organiser le territoire** pour répondre aux besoins de tous en rationnalisant les efforts (infrastructures, équipements…)

- **De protéger le bien commun et le cadre de vie** : paysages, milieux et ressources naturels, biodiversité, patrimoine, identité

- **D'atténuer la règle de constructibilité limitée** qui s'impose pour les communes au RNU, en dehors des parties actuellement urbanisées : des dérogations sont toutefois possibles, dont certaines conditionnées au SCoT

Point de vigilance:
Le SCoT n'a pas vocation à régir à la parcelle.

Le SCoT : un document « intégrateur »

C’est le document **pivot** au sein de la **hiérarchie des normes** :

- il **intègre** les documents de planification **de rang supérieur**
- il assure la cohérence des **documents sectoriels et locaux** de **rang inférieur** qui doivent être **compatibles** avec les orientations du SCoT

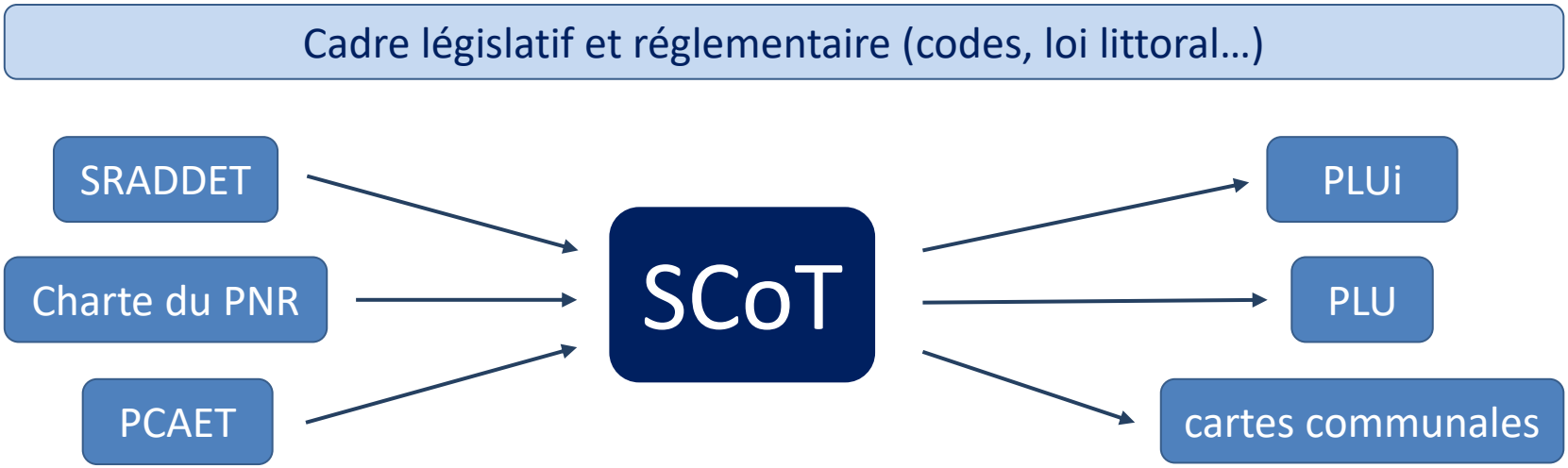

Concrètement ? Les thèmes à traiter

Le contenu du SCoT après l'ordonnance du 17 juin 2020

PAS 1a

Projet d'Aménagement Stratégique

Objectifs de développement et d'aménagement

Horizon de 20 ans

Sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux

= objectifs

DOO 1b

Document d'orientation et d'Objectifs

3 grands thèmes :

- dév économique, agricole et commerce
- logement, mobilités, équipements et services
- transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles

+ zones littorales et mer

Conditions d'applic. du PAS

Orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires

= règles

Annexes 2

Diagnostic

Évaluation Environnementale

Justification des choix, analyse de la consommation d'espaces

Justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation

(Programme d'actions) 3

Précise les actions prévues pour mettre en œuvre le SCoT afin d'accompagner sa mise en œuvre et son suivi

Le SCoT : et après ?

- **Évaluation obligatoire** du SCoT, **au plus tard 6 ans après** son approbation

  ⇨ Le SCoT peut être :
  - **maintenu**
  - **révisé**
  - **modifié**

- **Les documents de rang inférieur** (PLU(i), cartes communales) disposent d'un **délai d'1 an pour se mettre en compatibilité**

Point de vigilance:
Les documents d'urbanisme doivent intégrer les objectifs de la ZAN au plus tard avant le :

-le 24 août 2026 pour les SCoT ;
-le 24 août 2027 pour les PLUi.

article 194 de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021

I

Point d’avancement sur l’élaboration du SCoT du Pays de la Baie de Somme

Calendrier prévisionnel du SCoT :

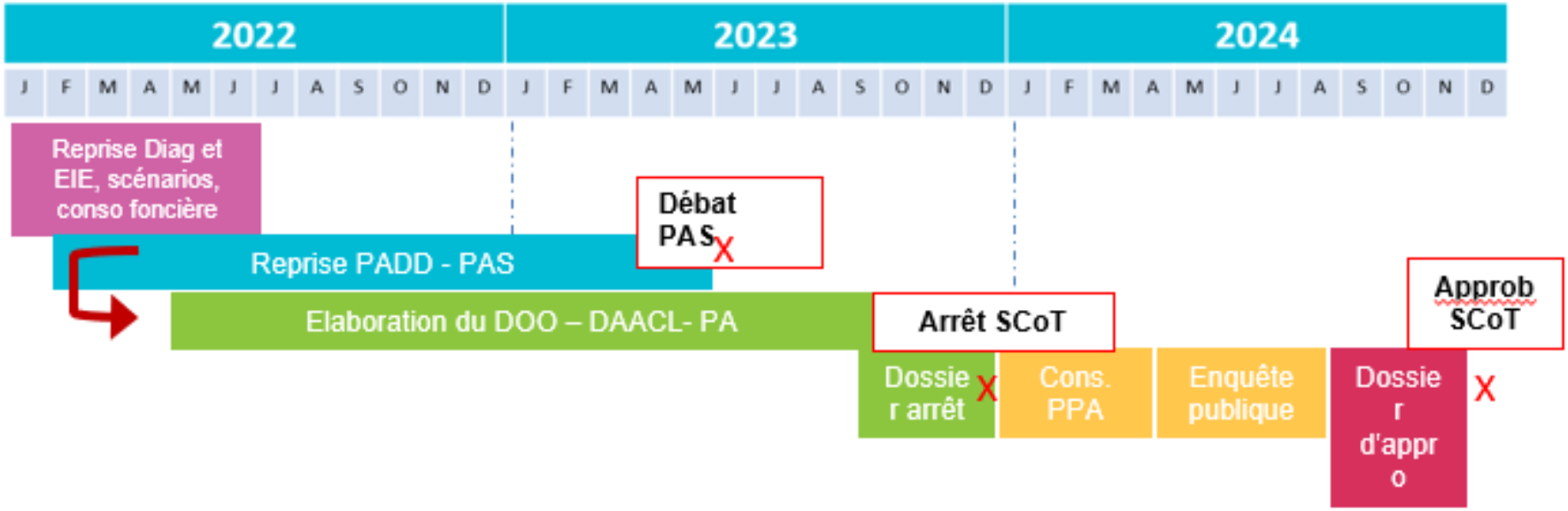

Elaboration du Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) :

- **Réalisations 2022 :**

- Relance post-covid des travaux participatifs d'élaboration du SCoT (rencontres politiques EPCI, ateliers, etc.) ;
- Reprise et actualisation du Diagnostic et de l'EIE ;
- Formalisation du PAS avec les élus et techniciens des trois EPCI ;

- **Perspectives 2023 :**

- Echanges techniques PAS ;
- Observation du PAS par les partenaires supra ;
- Débat du PAS en juin ;
- Elaboration du DOO ;
- Elaboration Volet littoral ;
- Elaboration du DAACL ;
- Arrêt-projet SCoT.

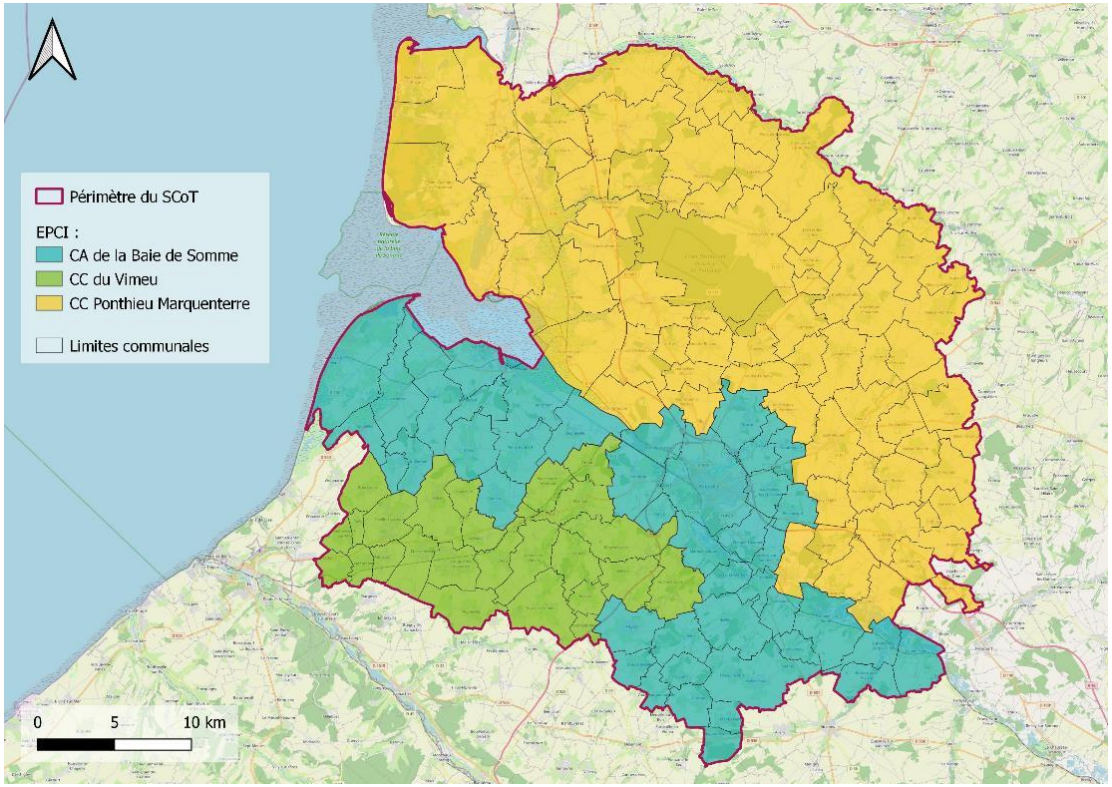

Calendrier de l'année 2023 :

Finalisation du PAS	Elaboration DOO
-Le Lundi 6 mars : Rencontre politique avec les Présidents et DGS des trois EPCI	**-Le jeudi 1er et le vendredi 2 juin :** Ateliers thématiques DOO ;
-Semaine du 13 mars : Envoi du PAS aux services de l'Etat (durée 1,5 mois)	**-Mois de juin** : rédaction v1 du DOO ;
-Les Mardi 4, Mercredi 5 et Mardi 11 avril : 3 conférences des maires de présentation de la version consolidée du PAS ;	**-Le Vendredi 30 juin (matin):** COPIL à 10h ;
-Le jeudi 1er juin soirée : Réunion publique PAS à 18h30 (Garopôle) ;	**-Le Lundi 10 et Mardi 11 juillet :** Présentation v1 du DOO Conférence des maires CCV le 10 juillet à 17h ; Conférence des maires CCPM le 11 juillet à 14h ; Conférence des maires CABS à le 11 juillet 17h ;
-Le Lundi 10 et Mardi 11 juillet : Présentation des retours Etat/Région sur v3 PAS Conférence des maires CCV le 10 juillet à 17h ; Conférence des maires CCPM le 11 juillet à 14h ; Conférence des maires CABS à le 11 juillet 17h ;	**-Mois de juillet-Août :** Rédaction v2 du DOO ;
Débat du PAS en CS *(date à préciser - les réunions de comités se tenant habituellement le lundi à 16H)*.	**-Le Lundi 11 septembre (après-midi) :** Réunion PPA de présentation du DOO à 14h30 ; Réunion publique DOO à 18h30 ;
	-Le Mardi 10 octobre et Mercredi 11 Octobre : Présentation v2 du DOO Conférence des maires CCV le 10 octobre à 17h ; Conférence des maires CCPM le 11 octobre à 14h30 ; Conférence des maires CABS le 11 octobre à 17h30.

Élu-e-s convié-e-s aux ateliers thématiques DOO :

Communauté de communes du Vimeu

M/Mme	Qualité	M/Mme	Qualité
J.-P. Boudinelle	Président	**D. Durot**	V-P Développement durable et adaptation au changement climatique
D. Vandenbulcke	V-P Gestion financière, prospective budgétaire et mutualisation	**N. Morel**	V-P Social, santé, enfance jeunesse et sports
P. Delaporte	V-P Attractivité territoriale, tourisme, commerce et agriculture	**S. Delabre**	V-P industrie, emploi, formation et artisanat
O. Blondel	V-P Voirie et espaces verts	**H. Mention**	V-P Politique culturelle, affaires scolaires et communication
Y. Hautefeuille	V-P Politique de l'eau	**M. Dizambourg**	V-P Mobilité, transport et plan vélo
G. Cuvier	V-P Urbanisme, politique de l'habitat et gestion du patrimoine communautaire	**G. Holleville**	Membre du bureau communautaire
V. Pénon	Membre du bureau communautaire	**J.-C. Martel**	Membre du bureau communautaire
G. Paraisot	Membre du bureau communautaire	**J.-P. Machu**	Conseiller communautaire

Élu-e-s convié-e-s aux ateliers thématiques DOO :

Communauté d'agglomération de la Baie de Somme

M/Mme	Qualité	M/Mme	Qualité
P. Demarthe	Président	**S. Haussoulier**	V-P Finances, marchés publics et prospective
F. Frion	V-P Enfance, jeunesse, vie sportive	**A.-M. Dorion**	V-P Affaires scolaires, périscolaire, restauration
O. Mallet	V-P Economie	**J.-P. Lecomte**	V-P Aménagement du territoire
A. Coeuilte	V-P Voirie	**H. Sannier**	V-P Tourisme
D. Dupuy	V-P Petite enfance, solidarité et santé	**J.-Y. Blondin**	V-P Education artistique
P. Walrave	V-P Transports, mobilités et ruralité	**P. Lefebvre**	V-P Développement durable
M. Lepage	V-P Bâtiments et services techniques	**E. Balédent**	Délégué Politique de la ville et animations
M. Blondin	Délégué Cours d'eau, GEMAPI et prévention des risques	**C. Bouret**	Délégué Habitat et logement social
B. Duquesne	Délégué Eau, assainissement collectif et non-collectif	**R. Patte**	Délégué Sécurité et accessibilité
J. Gorriez	Délégué Numérique	**J. Marque**	Délégué Urbanisme et droit des sols
R. Debray	Délégué Gestion des déchets	**A. Bihet**	Délégué Activités sportives

Élu-e-s convié-e-s aux ateliers thématiques DOO :

Communauté de Communes PONTHIEU-MARQUENTERRE

Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

M/Mme	Qualité	M/Mme	Qualité
C. Hertault	Président	**A. Berthe**	V-P Gestion financière et prospective budgétaire
P. Delcourt	V-P Développement économique, emploi	**P. Poupart**	V-P Politique de l'aménagement du territoire
P. Evrard	V-P Mobilités	**M. Doyer**	V-P Politiques en faveur de la préservation de l'environnement et développement durable
J. Farcy	V-P Construction, gestion et entretien du patrimoine bâtimentaire	**F. Bouchez**	V-P Attractivité du territoire et développement touristique
E. Kraemer	V-P Politique GEMAPI et lutte contre l'érosion	**P. Bost**	V-P Politiques éducatives
I. Alexandre	V-P Politiques en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse	**M. Forestier**	V-P Services d'aide à la personne
J. Thueux	V-P Services au public	**D. Delannoy**	V-P Politiques culturelles et sportives
E. Mouton	V-P Politique de l'habitat, du logement et de la rénovation énergétique	**C. Patte**	Délégué à la gestion du bassin de nage et à la politique de la natation

Continuer l'élaboration du SCoT en respectant deux objectifs principaux

1) Être plus transparent avec vous :

-Transmission aux EPCI des supports et des CR (dans les meilleurs délais) ;

-Actualisation du Fil du SCoT, accessible via le site de BS3V ;

2) Assurer une prise en compte efficace de vos remarques :

-Depuis mi-2022, BS3V a mis en place un outil de suivi des remarques, permettant, pour chaque remarque, de s'assurer qu'elle a bien été prise en compte dans le document.

Cet outil, actualisé en continu, est/sera communiqué régulièrement aux techniciens en urbanisme des trois EPCI.

axe A2-1, p 15	2° point: "Revenir sur la peripherisation de l'emploi en garantissant le maintien et le développement de toutes les économies...." => ajouter le terme développement 3°point: "Reconquérir les espaces urbains mono-fonctionnels hérités depuis 50 ans ..." => définir ce terme	CCPM	OK. Pour le 3° point, proposition suivante : "Reconquérir les espaces urbains mono-fonctionnels depuis 50 ans, à l'image des secteurs strictement résidentiels et les secteurs d'activités spécialisés"
axe A2-2, p17	2°point: "Faire revenir dans les centralités, du centre ville au centre village, les équipements structurants (administratifs et de services, commerciaux, santé, culturels ou touristiques...) afin d'asseoir le rayonnement...." => ajouter les termes: administratifs et de services, commerciaux,	CCPM	OK
axe A2-3, p17	1° phrase: "La recomposition des tissus urbains « faibles » ou sans qualité" => définir tissu faible ou sans qualité. Est-ce que c'est un tissu "peu dense" ?	CCPM	Précision : notamment des îlots vétustes et peu denses
axe A2-3, p18	Phrase du début: "....alors que l'urbanisation nouvelle est actuellement très peu contrainte (en dehors du littoral)." => formulation à nuancer ou à supprimer, avec les risques inondations fluviales, gonflements des argiles, érosion, etc., et le ZAN.	BS3V	Proposition "alors que l'urbanisation nouvelle fut par le passé relativement peu contrainte en dehors du littoral."
axe A2-4, p18	1° point : "Se doter d'une stratégie et d'une ingénierie foncière à l'échelle du SCoT et de ses EPCI capable de repérer, remembrer et recycler le foncier nécessaire à...." => préciser quelle ingénierie foncière exactement ? Proposer des exemples	CCPM	A préciser dans le DOO (recommandations)
axe A2-4, p18	2° point: "(Opération de revitalisation territoriale multisites, ZAC, îlot sous concession d'aménagement, aménagements résilients dans le cadre du déploiement de la stratégie littorale PAPI-BSA, ...) => proposition d'ajout des termes sur les aménagements résilents 3° point: "Agir à l'échelle de chaque intercommunalité sur la préservation des espaces agricoles, paysagers ...." => proposition d'ajouter le terme "la préservation"	BS3V	OK
axe A3-1, p19	7° point: Demande de précision concernant la qualification de l'ex-Vimeu Vert (courronne Abbevillois) 8° point: propose de prioriser la répartition de l'offre de logement nouveaux dans les centres bourgs	CABS	7° point : Suppression de la mention de la couronne Abbevilloise 8° point : ok proposition ajoutée (en accord avec le principe de densification en enveloppe urbaine en priorité)

II Présentation du PAS

Qu’est-ce que le Projet d’Aménagement Stratégique (PAS) ?

Le PAS est le projet politique du SCoT :

-Le PAS définit les objectifs de développement et d’aménagement du territoire à un horizon de 20 ans (Article L.141-3 du code de l’urbanisme) ;

-Le PAS fixe par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l’artificialisation.

Comment a été élaboré notre Projet d'Aménagement Stratégique ?

L'évolution de notre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) :

-Version 1 :

Elle est issue du PADD de 2019, élaboré avec les élus et techniciens des trois EPCI.

Cette base a été retravaillée, sur le plan politique, lors des trois ateliers-élus des 22 & 28 juin et 23 septembre ;

-Version 2 :

Le projet a ensuite été observé techniquement par les EPCI, en Comité Technique Elargi.

Puis, il a été présenté en Conférences des Maires, en CoPil, en PPA et en réunion avec le Grand Site Baie de Somme ;

-Version 3 (+ reprise des cartes) :

Les remarques formulées ont donné naissance à la 3° version du PAS.

Deux ateliers, avec les techniciens en urbanisme des trois EPCI, ont ensuite permis de valider techniquement la version 3 et retravailler les cartes du document ;

-Aujourd'hui, c'est donc **la version 3 du PAS** qui vous est présentée. Il s'agit d'une version véritablement consolidée.

-Elle est actuellement étudiée par les services de l'Etat (retour prévu début mai).

Une présentation des retours de l'Etat se déroulera en mai prochain, dans un format similaire à aujourd'hui auprès de chaque EPCI.

Contenu du PAS

Une vision du territoire qui s'appuie sur 3 piliers :

Préambule

1

PROTÉGER ET CONFORTER LES VALEURS FONDATRICES DE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

- *Démarche **SCoT compatible** avec SRADDET, PNR et intègre le PCAET*
- ***Complémentarité** littoral/ rétro-littoral*
- *Protection des **supports de biodiversité** : vallées, zones humides, massifs dunaires, boisements, coteaux, plateaux,…*
- *Préserver les **ambiances apaisées de la Picardie maritime** support de qualité de vie et tourisme*
- *Valoriser le **patrimoine traditionnel** (villages courtils, écluses, moulins, corps de ferme,…)*

2

RETROUVER DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE À CHAQUE POINT DU TERRITOIRE

- *Un développement urbain reconsidéré autour d'une **armature équilibrée** entre **littoral et avant-pays***
- ***Articulation** entre **centralités** du territoire et échelle de **proximité***
- ***Coopération** entre **littoral et avant-pays / agglomération et rural / centralités et périphérie** dans le développement des différents domaines (habitat, commerce, services,…)*

3

LES CONDITIONS POUR LA RÉUSSITE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT

- *Une **offre renouvelée** en **habitat***
- *Une **meilleure accessibilité régionale** (ligne Abbeville-Le Tréport ; Amiens-Abbeville-Boulogne) pour une liaison facilitée aux **polarités extérieures** (Lille, Paris, Londres, Benelux)*
- *Une **redynamisation** de **l'économie de l'emploi et du tourisme**, au service de l'attractivité*
- *Une **ingénierie nouvelle** pour la mise en œuvre du SCoT, son évaluation et adaptation dans le temps*

Contenu du PAS

Un projet de territoire structuré autour de 3 axes :

A/ Pour une organisation territoriale rééquilibrée et complémentaire

B/ Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables

C/ Les orientations économiques pour valoriser les savoir-faire et dynamiser le territoire

A/ Pour une organisation territoriale rééquilibrée et complémentaire

A1

La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays

A2

Un modèle urbain plus qualitatif et vertueux

A3

Une politique de l'habitat en faveur du rééquilibrage du territoire et de la satisfaction des besoins de tous

A4

Une interaction forte entre mobilités et rééquilibrage territorial

Axe A

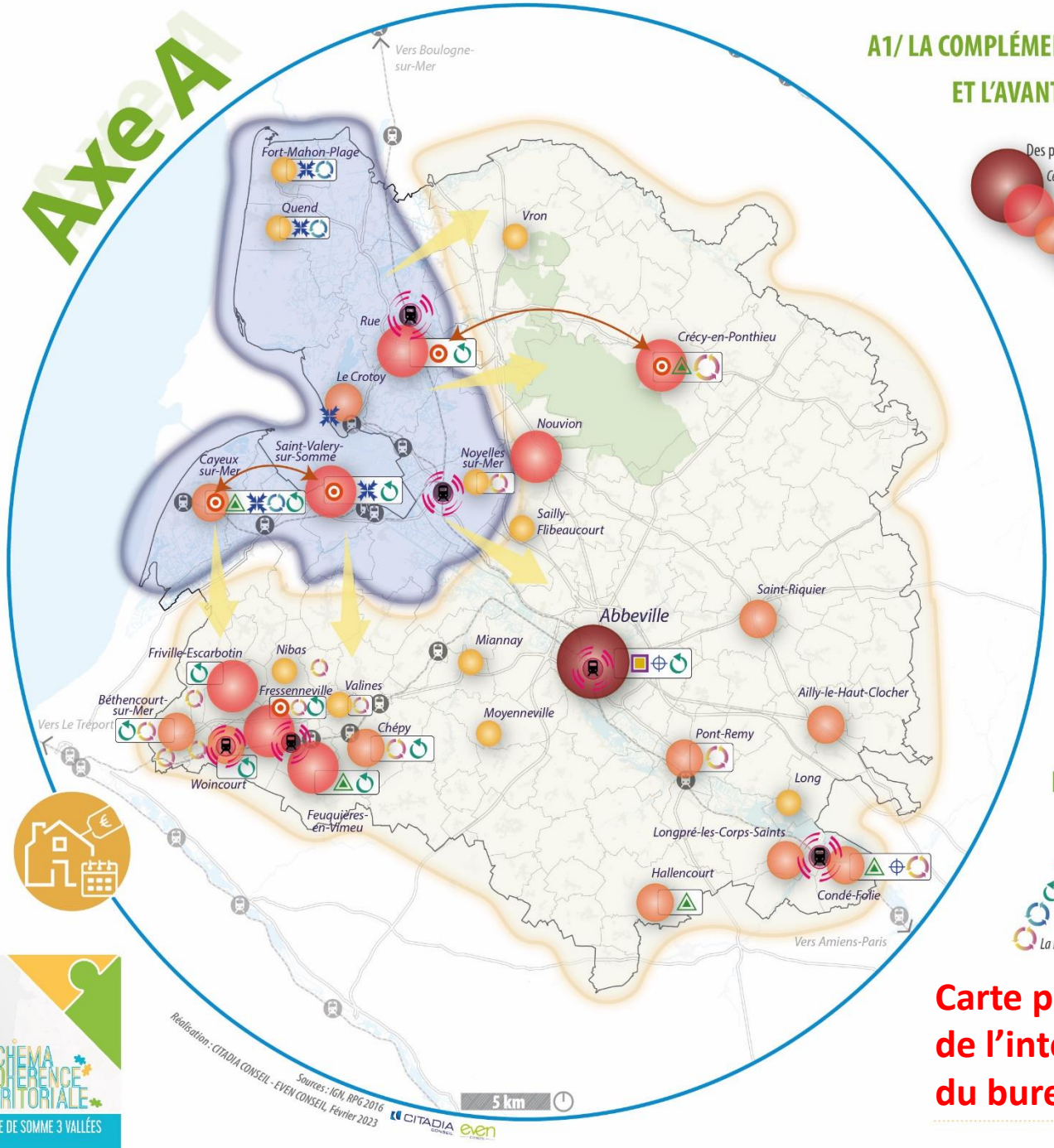

A1/ LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LE LITTORAL ET L'AVANT PAYS

Des polarités structurantes, pour la plupart concernées par des plans de revitalisation

- Centre Agglomération
- Pôle urbain
- Centre bourg
- Centralité rurale
- Plan d'Action coeur de ville
- Opération de revitalisation de territoire
- Programme Petites villes de demain
- Démarche de «Revitalisation des centres-bourgs»
- La côte picarde, un espace sensible soumis à une forte pression immobilière et touristique
- Mettre en place des démarches de reconnaissance du patrimoine balnéaire permettant d'ajuster les conditions du renouvellement littoral, et éviter ainsi une banalisation des communes littorales
- Compléter l'accueil touristique sur l'avant pays autour de structures d'hébergement haut de gamme en lien avec les terroirs
- Identifier et valoriser les points d'intérêt du rétro-litoral : développer les circuits culturels et favoriser la mise en lien entre les villages
- Proposer une offre d'habitat permanent abordable sur tout le territoire
- Assurer au sein des communes un rééquilibrage résidences principales/résidences secondaires

A2/ UN MODÈLE URBAIN PLUS QUALITATIF ET PLUS VERTUEUX

Les grands secteurs de mutabilité urbaine

- Les quartiers de gares de nouveaux pôles à haute intensité environnementale et fonctionnelle
- Les espaces majeurs de renouvellement urbain
- La revitalisation des communes littorales
- La revitalisation des bourgs

Carte provisoire, dans l'attente de l'intégration des remarques du bureau CCPM

Axe A

A3/ UNE POLITIQUE DE L'HABITAT EN FAVEUR DU RÉÉQUILIBRAGE DU TERRITOIRE ET DE LA SATISFACTION DES BESOINS DE TOUS

Enclencher un équilibrage vers le rétrolittoral, avec l'orientation des constructions vers les avant-pays

A4/ UNE INTERACTION FORTE ENTRE MOBILITÉS ET RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

Conforter les axes structurants constitués par les véloroutes et voies vertes

- *L'Eurovélo 4 : la Vélomaritime*
- *Les Circuits vélo Baiecyclette*
- *Les véloroutes*
- *De nouveaux axes de mobilités douces à développer*
- *Le «Réseau points noeuds» départemental*

Principaux aménagements favorables aux autres mobilités actives

- *Le sentier du littoral*
- *Itinéraire de promenade pédestre et équestre*
- *Les chemins de grandes randonnées*
- *Les boucles de la forêt de Crécy*
- *Les vallées de la Trie, de l'Authie et de la Maye*

Aménager le territoire autour des grands réseaux de déplacement collectif

- *Principales gares du territoire*
- *Réseau de bus régional*

Développer de nouvelles logiques de mobilités

- *Améliorer le niveau de desserte ferroviaire régionale*
- *Régénération de la ligne ferroviaire Abbeville-Le Tréport*
- *Préserver la desserte ferroviaire locale et touristique littorale*

Pérenniser et développer les aires de covoiturage

- *Existante*
- *En projet*

Développer des solutions de mobilité adaptées dans l'avant-pays

Ménager le littoral en retenant en amont les grands flux automobiles

Réalisation : CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL, Février 2023

Sources : IGN, RPG 2016

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

B/ Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables

B1 Favoriser le développement d'un territoire à forte sobriété environnementale

B2 Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

B3 Assurer la mise en valeur des sites et des paysages identitaires

B4 Développer un territoire résilient face au changement climatique

Axe B

B2/ PROTEGER DURABLEMENT LE SOCLE AGRO-NATUREL DU TERRITOIRE

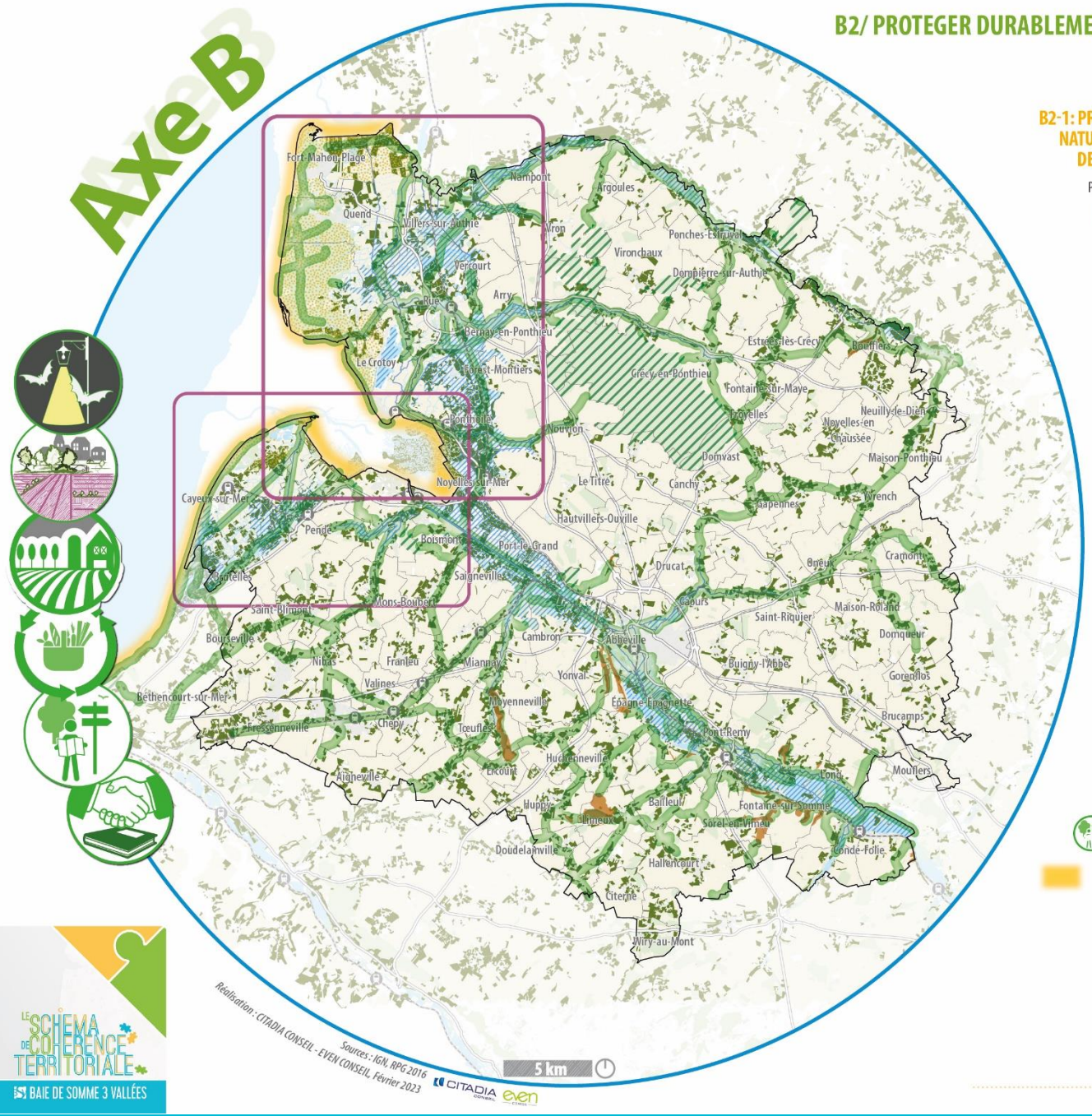

Réalisation : CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL, Février 2023

Sources : IGN, RPG 2016

B2-1: PROTÉGER LA TRAME VERTE ET BLEUE DU TERRITOIRE, LE SOCLE NATUREL QUI CONSTITUE DES HABITATS REMARQUABLES POUR L'ACCUEIL DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger durablement les réservoirs de biodiversité, milieux les plus remarquables :

- Milieux aquatiques et humides
- Milieux littoraux
- Milieux des larris
- Milieux forestiers et bocagers
- Préserver / renforcer le fonctionnement des corridors écologiques notamment ceux identifiés dans la Trame Verte et Bleue de la Charte du PNR
- Identifier et protéger les espaces tampons entre les milieux naturels et urbains notamment les prairies situées au niveau des villages courtils
- Protéger voire renforcer l'interpénétration de la nature dans les villes et villages, notamment dans le cadre de la réalisation de projets urbains
- Préserver et restaurer la trame noire

B2-2: GARANTIR LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES AGRICOLES, SYLVICOLES ET HALIEUTIQUES

- Mettre en valeur les activités traditionnelles liées au littoral et l'agriculture littorale
- Préserver/renforcer les éléments caractéristiques de paysages agricoles et sylvicoles
- Soutenir les initiatives visant à valoriser les productions locales, les circuits-courts, les pratiques agricoles et sylvicoles plus durables et leur diversification
- Planifier le développement futur du territoire en limitant la consommation d'espace et les incidences négatives sur les activités agricoles

B2-3: PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE, TOUT EN GARANTISSANT LE MAINTIEN DE LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DES ESPACES EMBLÉMATIQUES NATURELS

- Développer le tourisme « vert » ou « écotourisme» tourné vers la découverte de la culture, du patrimoine industriel, de la nature et de l'environnement
- Développer un tourisme littoral soucieux de son environnement

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

C/ Les orientations économiques pour valoriser les savoir-faire et dynamiser le territoire

C1 Un territoire économique dynamique et d'avenir

C2 Le développement raisonné des activités touristiques

C3 Pérenniser et conforter le tissu agricole et maritime

Axe C

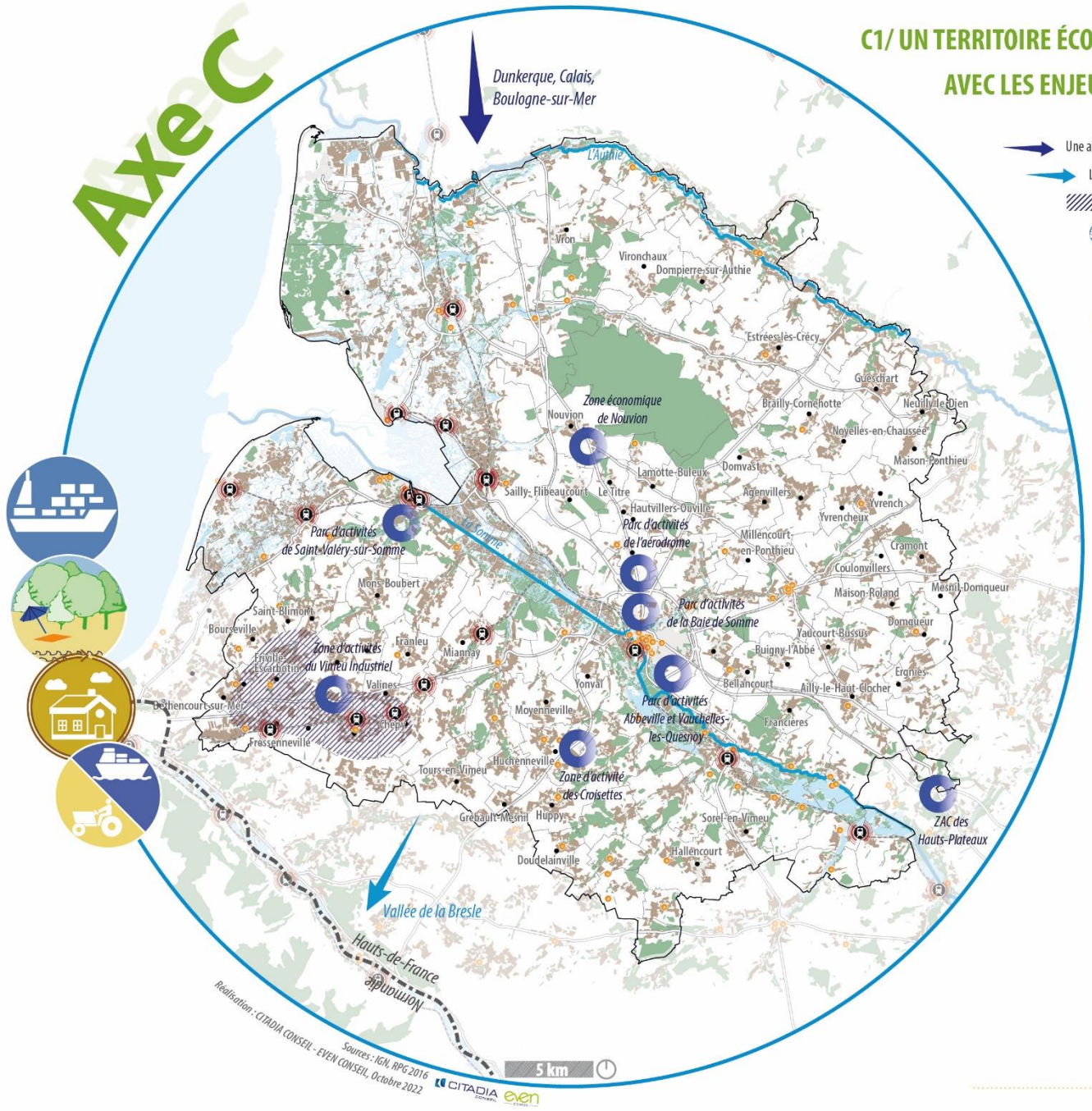

C1/ UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ET D'AVENIR À CONCILIER AVEC LES ENJEUX DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

- Une attractivité liée aux ports du Nord à privilégier
- L'influence de dynamiques inter-régionales
- Un territoire qui s'engage dans le soutien de ses pôles d'excellence
- Favoriser la diffusion de l'économie maritime du littoral vers les Avant-Pays
- Contribuer au développement des activités économiques

C2/LE DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

Mettre en tourisme tout le territoire du SCoT, et notamment:

- *Le patrimoine d'art et d'histoire et la mise en valeur des sites historiques de l'histoire européenne*
- *Le tourisme sportif et loisirs de nature avec l'atout des plages de la Picardie maritime et des grands espaces naturels*
- *Le tourisme «fluvestre» des vallées navigables de l'Authie et de la Somme*
- Favoriser le développement du tourisme dans l'Avant-Pays qui doit s'accompagner par une réorientation de l'hébergement touristique
- Favoriser les mobilités douces en aménageant des plateformes multimodales

C3/PÉRENNISER ET CONFORTER LE TISSU AGRICOLE ET MARITIME

- Promouvoir l'identité agricole et maritime

Faire des grands ensembles agricoles des éléments majeurs du maintien et de la redynamisation des filières agricoles de la Picardie maritime, notamment:

- *en souvegardant les prés et les espaces cultivés présents sur l'ensemble du territoire*
- *en concevant des projets d'aménagement qui intègrent un traitement paysagé permettant de préserver les villages-courtils*

III

Focus sur le scénario d’évolution de la population

Rappel des tendances d'évolutions population et logement

Taux de variation annuel de la population entre 1999 et 2019 :

CCPM : 0,30%

CCV : 0,003%

CABS : -0,11%

Taille moyenne des ménages (une diminution de tendance nationale entre 1999 et 2019) :

CCPM : 2,55 > 2,29

CCV : 2,63 > 2,28

CABS : 2,47 > 2,14

Taux de logements vacants en 2019 :

CCPM : 6,5%

CCV : 8,5%

CABS : 8,2%

Taux de résidences secondaires en 2019 :

CCPM : 39,1%

CCV : 4%

CABS : 16,3%

Evolution de la population entre 1975 et 2019
Baie de Somme 3 Vallées

Source : INSEE

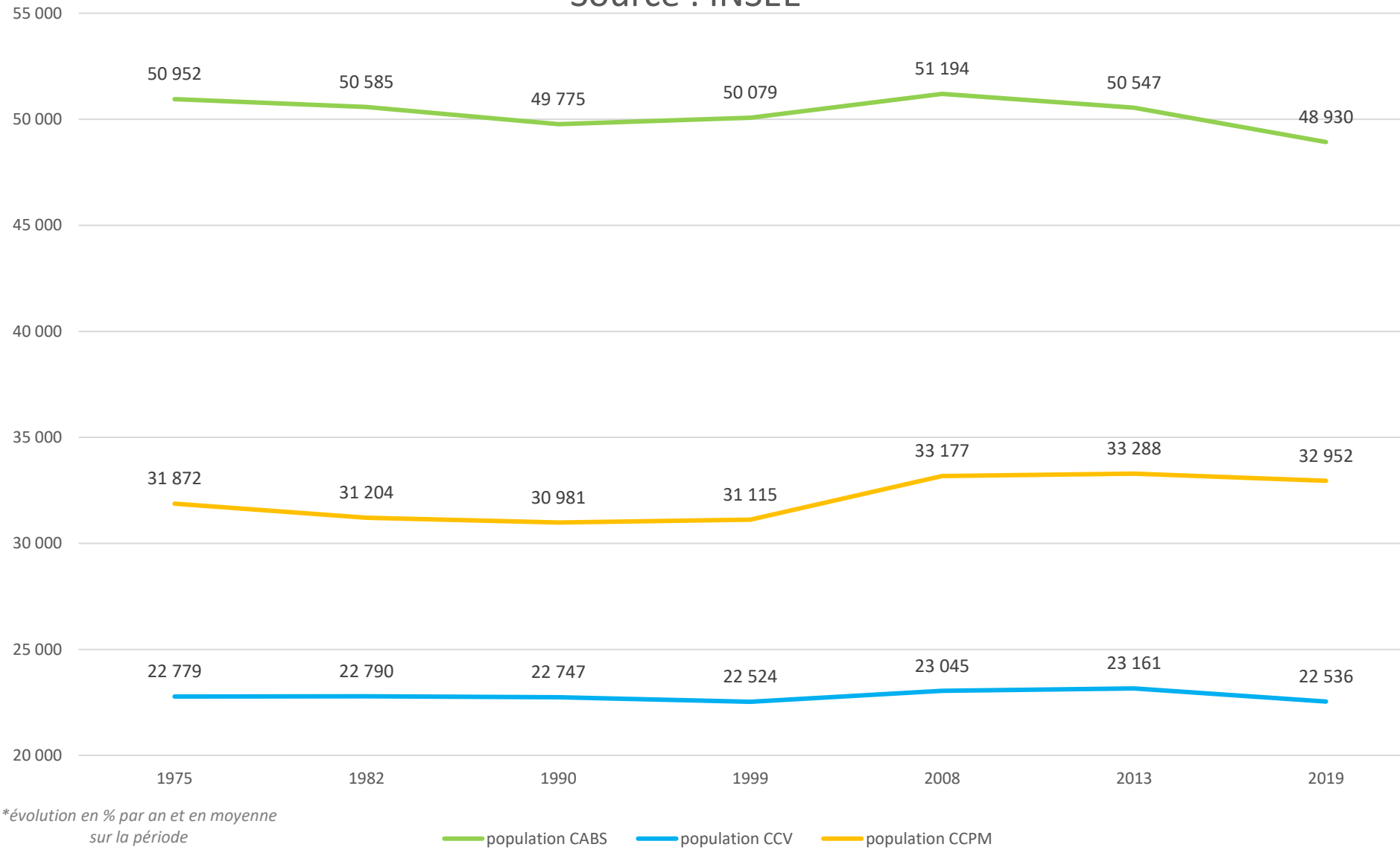

**évolution en % par an et en moyenne sur la période*

Scénarios : partis-pris

RAPPEL

CONSTRUCTION DU SCÉNARIO

→ Combien d'habitants à l'horizon 2040 ?

→ Quel besoin en production de logements ?

Scénario 1 : Maintien de la population

- Hypothèse de maintien de la population sur chacun des 3 EPCI au niveau de 2019 : un maintien qui implique tout de même la production de nouveaux logements pour répondre aux besoins liés au desserrement des ménages

Scénario 2 : Fil de l'eau 1999-2019

- Une reprise des tendances démographiques passées entre 1999 et 2019

Scénario 3 : Croissance maîtrisée (ex-Volontariste)

- Des ambitions différenciées par EPCI :
  - **CABS :** Maintien de la population à son niveau de 2019
  - **CCPM :** Poursuite des tendances démographiques entre 1999 et 2019
  - **CCV :** Un taux de croissance démographique fixé à 0,18%/an

Scénario de croissance maîtrisée

Ex « scénario volontariste »

HYPOTHÈSES RETENUES

POPULATION

- **CCPM :** +0,3%/an
- **CCV :** +0,18%/an
- **CABS :** +0%/an (maintien)
- ***Total BS3V** : +0,13%/an*

Poursuite de la diminution de la taille des ménages sur les 3 EPCI : tendances 2008-2018 adaptées en fonction de l'attractivité

LOGEMENTS

Poursuite de la hausse modérée (base de l'évolution constatée sur les 11 dernières années) du nombre de **résidences secondaires**

Maintien de la part de **logements vacants** à celle de 2019 (dispositifs en cours pour résorption de la vacance)

Evolution de la population

	Population 2019	Population 2030	Population 2040	Evolution pop 2019-2040
CCPM	32 275	33 339	34 336	2 061
CCV	22 340	22 786	23 188	848
CABS	47 897	47 582	47 868	-29
BS3V	*102 512*	*103 707*	*105 392*	*2 880*

Près de 3000 habitants supplémentaires

Besoins en production de logements

	Besoin en production annuel 19/40	Besoin en production total 2019-2040
CCPM	263	5 794
CCV	114	2 504
CABS	200	4 400
BS3V	*577*	*12 698*

Près 12 700 nouveaux logements produits sur 2019-2040

Merci de votre attention